

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 29/04/2025 - 10885 - 2013 B 03336 - 798 804 324 - MERIDIEN DW
CONSEIL

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

REÇU GREFFE le
10 AVR. 2025
TRIBUNAL COMMERCE
LILLE MÉTROPOLE

Le P...

~~MERIDIEN DW CONSEIL
SAS au capital de 300.000 €
108 Avenue de Flandre 59290 WASQUEHAL
Tél. (0)3 20.899.888
SIREN 798 804 324 - RCS Lille/Métropole
TVA FR48-798 804 324~~

MERIDIEN DW CONSEIL

Comptes annuels

Exercice clos le **30 septembre 2024**

Annexe au bilan au 30 septembre 2024 dont le total est de 3.175.833,95 Euros et au compte de résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024, dont le chiffre d'affaires est de 1.027.283,00 Euros et dégageant un bénéfice de 160.112,33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE : Néant.

Par décision des associés en date du 29 septembre 2024, le capital social a été porté de 300.000 € à 1.000.000 €, par incorporation de l'intégralité des primes d'apport et de 77.760 € d'autres réserves.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE : Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES - (PCG Art. 831-1/1) :

A. Principes et conventions générales :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016, dans le respect, notamment du principe de :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les charges et les produits et plus généralement, les décisions et informations ont été rattachés à l'exercice auquel ils se rapportent.

B. Immobilisations incorporelles et corporelles : Néant.

C. Immobilisations financières : Titres de participation, Autres titres immobilisés, Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée, pour le montant équivalent à la différence entre ces deux valeurs.

D. Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN :

État des immobilisations : Cf tableau n° 2054 de la liasse fiscale.

État des amortissements : Cf tableau n° 2055 de la liasse fiscale.

État des provisions : Néant.

État des échéances des créances et des dettes : Cf tableau n° 2057 de la liasse fiscale.

Composition du capital social (PCG Art. 831-3 et 832-13) :

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en €	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	600	500	0	0	500

Fonds commercial (Code du Commerce Art. R 123-186 ; PCG Art. 831-2/10) : Néant.

Titres de participation à la clôture de l'exercice social :

- 48,925% du capital de EUREX LILLE METROPOLE SAS (Siren n° 432 395 556) ;
- 9,394% du capital de EUREX JMA SAS (Siren n° 398 628 958) ;
- 0,737% du capital de EUREX ORGECO SAS (Siren n° 322 096 967)
- xxx1.032% du capital de EUREX ASSOCIES SAS (Siren n° 530 614 700).

Évaluation des amortissements : méthodes et durées d'amortissement retenues :

Matériel de bureau : linéaire de 3 à 5 ans

Détail des produits à recevoir :

- Clients, factures à établir : 237.600 €
- Clients, avoirs à établir : 89.382 €
- Divers, produits à recevoir : 130,54 €

Détail des charges à payer :

- Fournisseurs, Factures non parvenues : 238.861,44 €
- Fournisseurs, Avoirs à établir : 25.820,40 €
- Personnel, autres charges à payer : 246.000 €
- Organismes sociaux, autres charges à payer : 101.920 €

Détail des charges constatées d'avance :

- Produits d'exploitation : 496,35€
- Produits financiers : néant
- Produits exceptionnels : néant

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : MERIDIEN DW CONSEIL SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise 108 avenue de Flandre		59290 WASQUEHAL		
Numéro SIRET * 79880432400027		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N, clos le : 30/09/2024		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO
		Constructions	AP	AQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours		AV	AW	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
ACTIF CIRCULANT	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
	TOTAL (II)	BJ	BK	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
En cours de production de services		BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR	BS	
Marchandises		BT	BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW	
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
		CO	1A	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des Immobilisations financières nettes :	CP	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		
Immobilisations :		(3) Part à plus d'un an :	CR	
		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : MERIDIEN DW CONSEIL SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000)	DA	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	719 666
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	160112
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 909 778
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	115 193
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	507 112
	Dettes fiscales et sociales	DY	550 934
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	92 818
Compte régul.	EB		
	Produits constatés d'avance (4)		
TOTAL (IV)	EC	1 266 057	
	Écart de conversion passif* (V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 175 835	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 266 056
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise				MERIDIEN DW CONSEIL SAS				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations							
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.					
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD		KE		KF			
CORP ORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 988	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	1 988	LO		LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U	1 832 278	8V		8W	25 223		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
	TOTAL IV				LQ	1 832 278	LR		LS	25 223		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 834 266	ØH		ØJ	25 223		
CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
				par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	1	CØ	2	DØ	1	D7	4
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORP ORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	1 988	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	1 988	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	1 857 501	ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	1 857 501	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	1 859 489	ØM	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 30/09/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **MERIDIEN DW CONSEIL SAS**

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise MERIDIEN DW CONSEIL SAS										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 749	QM	205	QN		QO	1 954		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	1 749	QV	205	QW		QX	1 954		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 749	ØP	205	ØQ		ØR	1 954		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immo.	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise MERIDIEN DW CONSEIL SAS		Néant <input type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des Immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise:		MERIDIEN DW CONSEIL SAS			Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	519 480		519 480		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	129 767		129 767	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	308 355		308 355		
	Charges constatées d'avance	VS	496		496		
	TOTAUX		VT	958 098	VU	958 098	VV
RENOIS	(1) Montant des	VD					
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
				1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	596 494		596 494		
Personnel et comptes rattachés		8C	246 000		246 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	155 809		155 809		
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 954		1 954		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	135 026		135 026		
Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 144		12 144		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	115 193		115 193		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 436		3 436		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	1 266 056	VZ	1 266 056		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	91 666				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MERIDIEN DW CONSEIL

Société par Actions Simplifiée Pluripersonnelle au capital de 300.000 euros
Siège social : 108, avenue de Flandre 59290 WASQUEHAL
SIREN 798 804 324 — RCS LILLE METROPOLE

Approbation des comptes de l'exercice clos le
30 septembre 2024

- I -

*PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MARS 2025*

RESULTAT Bénéfice de 160.112,33 euros

AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE :

L'Assemblée Générale décide l'affectation du résultat de l'exercice tel que suit :

- Réserve Légale 10.000,00 €
- Réserves facultatives 150.112,33 €
- Soit un total de 160.112,33 €

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices sociaux clos.

- II -

*TEXTE DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
VOTE AU COURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MARS 2025*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide l'affectation du résultat de l'exercice tel que suit :

- Réserve Légale 10.000,00 €
- Réserves facultatives 150.112,33 €
- Soit un total de 160.112,33 €

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices sociaux clos.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
le 12/03/25
MERIDIEN DW CONSEIL
Société au capital de 300.000 €
de Flandre - 59290 WASQUEHAL
Tél. (0)320.893.888
SIREN 798 804 324 - RCS Lille Métropole - APE 6202
108 Avenue de Flandre - 59290 WASQUEHAL
N° TVA FR48 798 804 324

MERIDIEN DW CONSEIL

Société par Actions Simplifiée Pluripersonnelle au capital de 300.000 euros
Siège social : : 108, avenue de Flandre 59290 WASQUEHAL
SIREN 798 804 324 — RCS LILLE METROPOLE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MARS 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, le TRENTE-UN MARS à dix-neuf trente

Les Actionnaires de la Société **MERIDIEN DW CONSEIL**, Société par Actions Simplifiée pluripersonnelle se sont réunis au siège social à ROUBAIX (59100), en Assemblée Générale au choix et sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Henri BEBEY, Président de la société.

Madame Frédérique BLOMME est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires possèdent le quorum requis par les statuts pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressée aux actionnaires,
- La feuille de présence,
- Le rapport du Président,
- L'inventaire, les comptes annuels,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Quitus au Président de la société,
- Questions diverses.

Monsieur le Président rappelle alors à l'assemblée que la société n'a été saisie d'aucune demande relative à l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour, ni d'aucune demande de questions écrites.

Puis lecture est donnée du rapport du Conseil de Direction.

Puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

HB AB

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024 tels qu'ils sont présentés avec un bénéfice net de 160.112,33 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide l'affectation du résultat de l'exercice tel que suit :

- Réserve Légale	10.000,00 €
- Réserves facultatives	150.112,33 €
- Soit un total de	160.112,33 €

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices sociaux clos.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, et approuve le cas échéant, en tant que besoin est, chacune des opérations dont il s'agit, étant alors précisé que les associés intéressés ne participent pas au vote.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Henri Bobey
15/09/2025

[Signature]

MERIDIEN DW CONSEIL

Société par Actions Simplifiée Pluripersonnelle au capital de 300.000 euros
Siège social : 108, avenue de Flandre 59290 WASQUEHAL
SIREN 798 804 324 — RCS LILLE METROPOLE

Rapport de gestion du Président à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, vous êtes consultés sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social de 12 mois clos le 30 septembre 2024 que nous avons arrêtés.

Le présent rapport de gestion, le rapport général de votre Commissaire aux Comptes, les comptes annuels et autres renseignements s'y rapportant et plus généralement tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi pour que vous puissiez en prendre connaissance.

Nous vous donnerons toutes précisions et renseignements complémentaires concernant ces pièces et documents.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 1.027.283 euros, contre 966.923 euros au 30 septembre 2023.

Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 1.000.551 euros, dont notamment :

- autres achats et charges externes	596.022 €
- dotation aux amortissements sur immobilisations	204 €
- charges financières	2.008 €
- produits financiers	131.930 €

La valeur ajoutée s'élève à 431.261 euros au 30 septembre 2024

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 6.609 euros.

ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET DES RESULTATS

Les données chiffrées

Des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2024 il ressort les résultats suivants :

. Résultat d'exploitation	35.387 €	contre	29.952 €	au 30 septembre 2023
. Résultat financier	129.922 €	contre	103.043 €	au 30 septembre 2023
. Résultat courant	165.309 €	contre	132.996 €	au 30 septembre 2023
. Résultat exceptionnel	1.412 €	contre	96 €	au 30 septembre 2023
. Impôt société	6.609 €	contre	4.655 €	au 30 septembre 2023
. Résultat net	160.112 €	contre	128.437 €	au 30 septembre 2023

Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons, conformément aux statuts, l'affectation de résultat suivante :

- Réserve Légale	10.000,00 €
- Réserves facultatives	150.112,33 €
- Soit un total de	160.112,33 €

ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'objectif pour l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2024 est la consolidation de l'activité.

SITUATION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont d'un montant supérieur à la moitié du capital social de sorte qu'il n'incombe aucune obligation particulière à la société en termes de dissolution ou de poursuite d'activité.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 30 septembre 2024, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges, de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

L'examen des comptes ne révèle aucune provision pour risques et charges.

DIVIDENDES MIS EN DISTRIBUTION ANTERIEUREMENT

Aucune distribution de dividendes n'a été décidée au cours des trois derniers exercices clos.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que notre Société détient les participations suivantes :

- 48,925% du capital social de la SAS EUREX LILLE METROPOLE (Siren n° 432 395 556) ;
- 9,394% du capital social de la SAS EUREX JMA (Siren n° 398 628 958) ;
- 0,74% du capital social de la SAS EUREX ORGECO (Siren n° 322 096 967) ;
- 1,03% du capital social de la SAS EUREX ASSOCIES (Siren n° 530 614 700).

Nous vous rappelons, également, que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.



Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.



MERIDIEN DW CONSEIL

Société par Actions Simplifiée Pluripersonnelle au capital de 1.000.000 euros
Siège social : : 108, avenue de Flandre 59290 WASQUEHAL
SIREN 798 804 324 — RCS LILLE METROPOLE

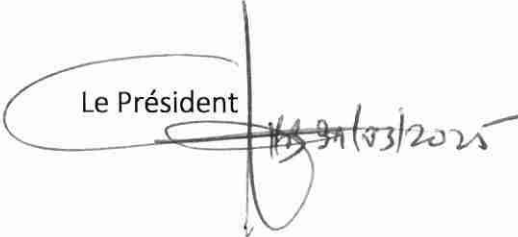
FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MARS 2025

Nom, prénom usuel domicile des actionnaires	Nombre d'actions			Nombre de voix	Nom, prénom usuel, domicile des mandataires	Signature
	Nue propriété	Usufruit	Pleine Propriété			
Mme BEBEY - BLOMME Frédérique 100 rue Jules Guesde 59510 HEM			250	250		
M. BEBEY Henri 100 rue Jules Guesde 59510 HEM			250	250		

Totaux...		500	500	
-----------	--	-----	-----	--

La présente feuille de présence faisant apparaître que DEUX actionnaires titulaires de CINQ CENTS actions auxquelles sont attachées CINQ CENTS voix, sont présents, représentés ou votent par correspondance, a été arrêtée et certifiée exacte par les Membres du Bureau soussignés.

A WASQUEHAL, le 31 mars 2025

Le Président 

La Secrétaire 